



anafé
association nationale
d'assistance aux frontières
pour les étrangers



DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL DEI
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI
DEFENSA DE NIÑOS Y NIÑAS INTERNACIONAL DNI



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mineurs isolés étrangers : quelle protection ?

A l'approche du vingtième anniversaire de la convention internationale relative aux droits de l'enfant, le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire va devoir tirer des conclusions des travaux du groupe qu'il a réuni sur la situation des "mineurs étrangers isolés", composé de représentants de différents ministères, d'institutions et d'associations.

Tout en reconnaissant l'intérêt des travaux menés par ce groupe – qui n'ont cependant pas permis d'aboutir à un diagnostic partagé –, nos associations regrettent que la nécessité de respecter en toutes circonstances les droits des mineurs ne soit pas retenue par l'administration.

Nos organisations, dont certaines ont été invitées à ce débat, avaient remis aux membres du groupe de travail des recommandations *Pour une application du droit commun dans la prise en charge des mineurs isolés étrangers en quête d'asile et de protection* (en pièce jointe) et tiennent à en réitérer certaines, telles que :

- l'exigence de prohibition de l'enfermement de tout mineur isolé, notamment en zone d'attente, incompatible avec la nécessité de sa protection ;
- la nécessité d'abandonner le recours à l'expertise médicale pour tenter de déterminer l'âge des personnes se présentant comme mineures ;
- le caractère impératif de la mise en œuvre d'une protection renforcée des mineurs demandeurs d'asile ;
- la délivrance de plein droit d'un titre de séjour au jeune majeur ayant fait l'objet d'une mesure de protection ;
- le caractère indispensable d'une réelle application des mesures de protection de l'enfance, y compris du point de vue sanitaire ;
- la nécessaire prise en compte de tous les éléments de danger afin de mieux protéger les mineurs isolés étrangers ;
- la nécessité de mettre en place des mesures de protection spécifiques concernant les mineurs en situation de traite, sous la responsabilité du juge des enfants.

C'est donc avec la plus grande inquiétude, dans un contexte de suppression annoncée de l'institution de la Défenseure des enfants et d'incertitude quant au financement du dispositif de protection de l'enfance à Paris dit Versini, que nos organisations attendent l'officialisation des conclusions ministérielles sur le sujet.

A rebours des pratiques actuelles de l'administration, la protection des mineurs isolés doit primer sur la politique de gestion des flux migratoires.

Paris, le 12 novembre 2009

Contacts Presse

Anafé et CFDA : Jean-François Martini (01 43 14 84 86)

Hors la Rue : Alexandre Le Clève (01 42 96 85 17)

RESF : Richard Moyon (06 12 17 63 81)

DEI France : Jean Luc Rongé (06 75 84 80 58)

ORGANISATIONS SIGNATAIRES

Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) – Association Montgolfière – Association Toits du Monde - Orléans – Coordination française pour le droit d'asile (CFDA*) – Défense des enfants international (DEI-France) – Fédération de l'entraide protestante (FEP) – Hors la rue – Réseau éducation sans frontière (RESF).

** La Coordination française pour le droit d'asile rassemble les organisations suivantes :*

ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), **Act-Up Paris**, **Amnesty International** - section française, **APSR** (Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France), **Association Primo Levi** (soins et soutien aux personnes victimes de la torture et des violences politiques), **CAAR** (Comité d'Aide aux Réfugiés), **CAEIR** (Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés), **CASP** (Centre d'action sociale protestant), **CIMADE** (Service œcuménique d'entraide), **COMEDE** (Comité médical pour les exilés), **Dom'Asile**, **ELENA**, **FASTI** (Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés), **France Libertés**, **Forum Réfugiés**, **FTDA** (France Terre d'Asile), **GAS** (Groupe accueil solidarité), **GISTI** (Groupe d'information et de soutien des immigrés), **LDH** (Ligue des droits de l'homme), **Médecins du Monde**, **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), **Secours Catholique** (Caritas France), **SNPM** (Service National de la Pastorale des Migrants), **SSAE** (Soutien, solidarité et action en faveur des émigrants).

La représentation du **Haut Commissariat pour les Réfugiés en France et la Croix Rouge Française** sont associés aux travaux de la CFDA.

L'**association Toits du Monde - Orléans** et l'**association Montgolfière**, associées à la CFDA, sont signataires du présent communiqué.